

**COMMUNE DE RECQUIGNIES**  
**Hôtel de Ville**  
**Place de La République**  
**59245 RECQUIGNIES**

## **MARCHE PUBLIC DE TRANSPORT DE PERSONNES**

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

**Ramassage scolaire et péri-scolaire des écoles et  
des Accueils de Loisirs Juillet/Août,  
ramassage des Anciens  
de la Commune de Recquignies.**

-----

**Date et Heure limites de remise des offres : le lundi 16 novembre 2026 à 11h30**

#### **Article premier – Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet le ramassage scolaire et péri-scolaire des écoles et des Accueils de Loisirs Juillet/Août, ramassage des Anciens de la Commune de Recquignies.

#### **Article 2 - Etendue de la consultation**

La consultation est lancée sous forme de marché à procédure adaptée.

Elle fait l'objet d'une publication au B.O.A.M.P.

#### **Article 3 – Dispositions générales**

##### **3.1 – Décomposition du marché**

###### **3.1.1 – Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

###### **3.1.2 – Lots**

Sans objet

### **3.2 – Mode de règlement**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement, dans le délai global de 30 jours.

### **3.3 – Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique.

### **3.4 – Modification de détail au dossier de consultation**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3.5 – Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation
- le cahier des charges
- l'acte d'engagement
- le bordereau de prix unitaires
- le détail estimatif
- le descriptif du ramassage scolaire

### **3.6 – Mise à disposition du DCE**

Le Dossier de Consultation aux Entreprises est disponible par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr> ;

## **Article 4 – Délais d'exécution**

Du 01<sup>er</sup> Janvier 2027 au 31 décembre 2028

## **Article 5 – Délais de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Article 6 – Négociation**

L'acheteur peut décider de recourir à une négociation mais il est libre d'attribuer le marché sans négociation.

## **Article 7 – Présentation des propositions**

### **7.1 – Documents à produire**

Les candidats devront présenter une offre conforme au cahier des charges.

Les propositions seront formulées en langue française.

Les prix seront présentés en euro.

Les candidats devront produire un dossier complet comportant les pièces suivantes, datées et signées par eux, à savoir :

1) Dossier administratif conforme au Code des Marchés Publics et comprenant :

- la déclaration du candidat accompagnée des certificats y étant mentionnés
- les attestations d'assurance mentionnées au cahier des charges
- les attestations fiscales et sociales
- les références professionnelles de l'entreprise

2) Les documents suivants

- le cahier des charges accepté, sans aucune modification, signé
- L'acte d'engagement établi selon le modèle joint, complété, daté et signé,
- Le bordereau des prix unitaires dûment complété, daté et signé
- Le détail estimatif, dûment complété, daté et signé

La production de l'ensemble de ces documents conditionne la validité de l'offre.

### **7.2 – Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **7.3 – Unité monétaire**

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : Euro(s)

## **Article 8 – Conditions d'envoi des propositions**

### **8.1 – Transmission électronique**

Les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur via le portail de dématérialisation <https://marchespublics596280.fr>.

**La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) est interdite.**

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

## **Article 9 – Ouverture des plis – jugement des propositions**

Le représentant du pouvoir adjudicateur ouvrira la première enveloppe intérieure et éliminera par décision prise avant l'ouverture de l'enveloppe contenant l'offre, les candidats qui n'ont pas la qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes. Les enveloppes contenant les offres des candidats éliminés seront renvoyées sans avoir été ouvertes.

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés dans l'ordre décroissant d'importance :

Critères de jugement des candidatures :

1. Références professionnelles
2. Garanties et capacités techniques et financières

Critères de jugement des offres,

1. Valeur technique des offres
  - Qualité des véhicules de transport
2. Prix
3. Garantie du service assuré

En cas de discordance entre, d'une part, le prix de la prestation unitaire par quantité, d'autre part, le montant, c'est le prix unitaire hors taxes qui sera retenu et le montant corrigé en conséquence.

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

L'offre la mieux classée sera retenue provisoirement. Le choix sera définitif lorsque le prestataire choisi aura justifié de sa régularité sociale et fiscale.

## **Article 10– Variantes –Options**

### **10.1 –Variantes**

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

## **Article 11 – Renseignements complémentaires**

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de Madame RAULIN Sabrina, Directrice Générale des Services, ou de Mme Raulin, au 03.27.53.02.50.

Pour la Ville Recquignies  
Le Maire,  
Le

Le soumissionnaire,  
Le,  
Lu et accepté,

(Cachet)